

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean – DUPONT Dominique (Adjoint) - COZ Martine – DABERT Marie-France – PRUGNARD Jérôme - SAVIGNAT Pierre

Représentés : BASSET Edwige - MARC CHANDEZE Philippe - SERVIER Gilles

Absent : MONTALVERNE Jean-Louis

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Dominique DUPONT est nommé secrétaire de séance.

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2010

Le détail des comptes administratifs restes à réaliser inclus, est le suivant :

Compte principal :

En fonctionnement un excédent de : 52 908.50 euros

En investissement un déficit de : 52 896.26 euros

Soit un excédent global de : **12.24 euros**

Compte annexe de l'eau :

En fonctionnement un excédent de : 4 488.21 euros

En investissement un excédent de : 2 582.30 euros

Soit un excédent global de : **7 070.51 euros**

Compte annexe de l'assainissement :

En fonctionnement un excédent de : 6 488.81 euros

En investissement un déficit de : 5 676.91 euros

Soit un excédent global de : **811.90 euros**

Compte annexe du CCAS :

En fonctionnement un excédent de : 1624.67 euros.

Pas de budget d'investissement :

Soit un excédent global de : **1624.67 euros**

Le compte de gestion et le compte administratif du CCAS ont été approuvés à l'unanimité par les membres du CCAS lors de sa session du 15 avril à 18 heures trente.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Jean CHANDEZON, adjoint au maire, les comptes administratifs de l'exercice 2010 sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal, Monsieur MARION BERTHE. , Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour le budget principal de la commune :

- d'affecter à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 52 908.50 euros.

Pour le budget de l'eau :

- de conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 4488.21 euros.

Pour le budget de l'assainissement :

- d'affecter à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 6488.81.euros.

Pour le budget CCAS

- de reporter au fonctionnement la totalité de l'excédent, soit 1624.67 euros.

3. ETUDE ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Budget principal de la commune :

Le budget primitif 2011, présenté par M. le Maire s'équilibre :

- ***en section de fonctionnement*** à 227 769 euros. Ce budget permet d'alimenter la section d'investissement pour 41 263 euros, tout en versant 4 675 euros au budget du SIVOS correspondant à la part de la commune d'Olloix pour l'autofinancement annuel de l'école intercommunale (1^{ère} tranche).

Ce budget est caractérisé cette année en dépenses par :

- une diminution des charges à caractère général et des charges financières (désendettement)
- une légère augmentation des charges scolaires
- une stagnation des charges de personnel malgré l'embauche d'un employé saisonnier (les aides obtenues compensant l'augmentation du volume des salaires)
- en recettes par une très légère augmentation des dotations et participations et des impôts et taxes.

- ***en section d'investissement*** à 153 118 euros dont :

* En dépenses sont prévues principalement :

- la fin du programme de la Forge,
- les honoraires liés à l'engagement du PLU,
- une grande partie du montant des travaux de la CROZE afférent à l'enfouissement et à la rénovation des réseaux BT, France télécom et éclairage publique (encore en cours aujourd'hui)
- le remboursement des emprunts court terme pour un montant d'annuités atteignant cette année 21486 euros (au lieu de 42846 euros l'année dernière !)

* En recettes sont prévues,

- les subventions correspondant à ces différents investissements
- un emprunt cour terme pour couvrir le FCTVA afférent, soit 8 500 euros et un emprunt d'équilibre de 17 930 euros.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

Budget de l'eau :

Le budget primitif de l'eau s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 41 216 euros,
- en section d'investissement à 38 693 euros, correspondant en dépenses à la poursuite du programme de rénovation de la CROZE. En recettes, l'ensemble est couvert sans aucun emprunt.

Budget de l'assainissement :

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 27 137 euros, qui permettent de dégager 6 342 euros pour la section d'investissement.
- en section d'investissement, le budget s'équilibre à 164 200 euros, dont 96 391 euros en dépenses pour l'opération de la CROZE, en recettes, par les subventions obtenues sur l'opération de la CROZE, soit 123 402 euros, un emprunt court terme permettant de couvrir le FCTVA pour 10 661 euros.

Budget du CCAS :

Le budget de fonctionnement du CCAS s'équilibre à 4 550 euros, les recettes proviennent essentiellement du budget principal et les dépenses dues aux « festivités » sont destinées tant aux jeunes qu'aux anciens du village.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Le dispositif de taxes affectées au bloc communal et en particulier à la commune se trouve sensiblement modifié par la réforme des finances locales, les taux votés par la commune engagent donc la communauté de commune et vice versa, en ce qui concerne notamment la part de la taxe d'habitation initialement versée au Département.

Monsieur le Maire propose donc, d'une part et dans l'attente de connaître les modalités de calcul définitives de l'Etat de ne pas modifier les taux d'imposition. Pour autant, dans un souci d'équité et d'équilibre avec les autres communes de la Communauté de communes, il propose également de supprimer l'abattement spécial actuellement en vigueur sur la taxe d'habitation de certains contribuables olloisiens. Cette suppression ne touche que 9 foyers fiscaux pour un montant global de taxe d'habitation de 240.33 euros, si elle était maintenue elle s'appliquerait de droit aux taxes perçues par la communauté de communes, et cela, à l'inverse des autres communes qui ne pratiquent pas un tel abattement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de suivre la proposition du Maire, de supprimer l'abattement spécial, mais de maintenir en 2011 les taux d'imposition de 2010.

5. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT CAMPAGNE 2011 - 2012

Il est proposé de maintenir inchangés les tarifs concernant l'eau et l'assainissement pour la prochaine campagne de l'année 2012.

Le conseil approuve, à l'unanimité cette proposition.

6. REACTUALISATION DU COUT DES TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CADRE DE BRANCHEMENTS DE RESEAUX EFFECTUES PAR LA COMMUNE AVEC LE TRACTOPELLE

La commune ne peut intervenir que sur le seul domaine public ou si le propriétaire d'une parcelle a accepté par écrit une convention de passage de réseau qui constitue en soit une servitude. Ces travaux peuvent être, soit confiés par la commune à une entreprise spécialisée, soit être réalisés en régie en utilisant le tractopelle communal.

Le tarif alors pratiqué, fait l'objet d'un devis, qui correspond au travail à réaliser pour effectuer le branchement.

Ce tarif non réévalué depuis une quinzaine d'années se devait d'être actualisé.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité fixe de tarif à 50€ le ml.

7. PROJET DE TERRITOIRE

La communauté de communes, après dix années d'existence, a décidé lors de son bureau communautaire du 13 décembre 2010 de lancer une réflexion propre à définir un nouveau projet de territoire pour les années qui viennent. Les modalités de cette démarche sont présentées au conseil municipal dont les membres seront étroitement associés aux différentes étapes de validation. De la même façon, un dispositif de participation des habitants est prévu de façon à donner au projet une assise la plus large possible.

Un comité de pilotage a été institué qui comprend les maires de chaque commune ainsi qu'un élu référent supplémentaire.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Jean CHANDEZON comme élu référent d'OLLOIX au comité de pilotage

8. NOMINATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU SICTOM DES COUZES SUITE AUX MODIFICATIONS DES STATUTS

Le SICTOM se plaint de ne souvent pas atteindre le quorum lors de ses conseils syndicaux ; en conséquence il a décidé que soient nommés deux délégués suppléants par commune.

Bien que l'heure des réunions explique probablement l'insuccès des convocations, les gens qui travaillent ne sont pas très disponibles au cœur de l'après midi ! il est donc proposé :

- de nommer Martine COZ, déléguée titulaire de la commune d'OLLOIX (au même titre que Jean CHANDEZON) en remplacement de Jean Louis MONTALVERNE (qui travaille... !)
- de nommer Jean louis MONTALVERNE et Dominique DUPONT délégués suppléants de la commune

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

9. QUESTIONS DIVERSES

La commune a embauché le 4 avril dernier un agent de voirie : Julien LABBRE en contrat aidé pour une durée de 6 mois renouvelable.